

## Mise a pied a tire conservatoire immédiat

Par Juju50, le 06/06/2016 à 15:06

Bonjour

Je voudrais savoir si je doit reprendre le travail en sachent que je suis en mise a pied a titre conservatoire immédiat avec un entretient préalable a un licenciement pour faute grave ?

Par P.M., le 06/06/2016 à 16:03

Bonjour,

Tant que la procédure n'est pas terminée, vous n'avez pas à reprendre le travail sauf si le licenciement est notifié pour une autre faute que qualifiée de grave ou lourde sans dispense d'effectuer le préavis...